

Le 26 août 2026

Communiqué de presse

Alerte : la Sécurité Sociale se désengage des soins dentaires et franchit une ligne rouge en demandant aux complémentaires de prendre le relais

Le décret du 21 août 2026 franchit une nouvelle étape. À partir du 1er janvier 2027, la prise en charge de l'Assurance maladie obligatoire baisse sur les soins dentaires.

Et derrière ce transfert se cache une question essentielle : **qui décidera demain de notre santé bucco-dentaire ?**

En transférant aujourd'hui le remboursement aux complémentaires, demain, elles pèseront davantage sur les soins, leur financement et leur organisation.

Le soin n'est pas un produit d'assurance.

Le patient n'est pas un contrat.

Le chirurgien-dentiste n'est pas l'exécutant d'une garantie.

La santé bucco-dentaire est une question de santé publique, pas de marché.

Le SFCD dit NON à la marchandisation progressive du dentaire.

NON au recul de la solidarité nationale.

NON à une santé à plusieurs vitesses.

NON à un système où la qualité du contrat détermine l'accès au soin et à la prévention.

OUI à un système solidaire.

OUI à l'indépendance du chirurgien-dentiste.

OUI à des soins accessibles à tous.

On ne soigne pas selon le contrat du patient, on soigne selon le besoin médical.



Contact presse : Dr Nathalie Delphin -Présidente
06 11 69 16 06 - nathalie.delphin@sfcd.fr

A PROPOS DU SFCD

Créé en 1935, le SFCD est le plus ancien syndicat de la profession dentaire. Composé de chirurgiens-dentistes bénévoles de tous modes d'exercice (libéral, salarié, universitaire, dentiste-conseil, collaboration), le SFCD centre sa réflexion sur l'éthique de la relation humaine patient/praticien, dans l'intérêt général et le long terme.